LIONS CLUB GLASBUREN

LIONS District 113 GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Glasburen un lieu, une idée, un engagement !

VADE-MECUM

Édition 2015/2016

approbation de charte 23 mars 1992
N° d'identification 4150-052756
Président fondateur : Jean-Pierre WOLFF

Registre de Commerce et des Sociétés : F3723
Siège social : 40 bd Napoléon, L-2210 Luxembourg
Matricule national : 1992 6100 745

Version 1.0

Index

1. Informations générales..... page 3
2. Conseil d'administration..... page 3
3. Réviseurs aux comptes..... page 4
4. Membres..... page 4
5. Statuts, décisions et textes..... page 6
6. Délégués au District..... page 12
7. Commissions internes..... page 12
8. Activités récurrentes..... page 13
9. Calendrier administratif..... page 14
10. District..... page 15
11. Oakbrook..... page 15
12. Procédure de recrutement..... page 16
13. Historique membres..... page 17
14. Bilan des actions sociales..... page 18

1. Informations générales

Siège administratif

c/o Alex BERNARD 255, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

téléphone : privé +352 26 44 02 08
e-mail : alex.bernard@gmx.net

Compte en banque

Banque et Caisse d'Épargne de l'État :
(BCEELULL) LU42 0019 1000 1062 4000

Réunions

2e et 4e mardi 19:15
Parc-Hotel Alvisse, Luxembourg-Dommeldange

2. Conseil d'administration

Président	Carlo LUX
Past Président	Pierre KRAUS
1er Vice-Président	Patrick DAHM
2e Vice-Président	Pascal CASEL
3e Vice-Président	Willy VULLERS
Secrétaire	Alex BERNARD
Trésorier	Willy VULLERS
Tail Twister	Gast MEYER

3. Réviseurs aux comptes

Guy KIEFFER
Carlo DAMGÉ

4. Membres

Membres actifs

No	Nom	Prénom	Rue et no	Code	Localité	Téléphone	Fax
1	Bernard	Alex	255, route d'Arlon	L-1150	Luxembourg	26 44 02 08	-
2	Casel	Pascal	1a, op Wisschen	L-4499	Limpach	621 18 05 88	-
3	Dahm	Patrick	61, rue de la Syre	L-5377	Uebersyren	78 82 84	-
4	Damgé	Carlo	10, rue Michel Rodange	L-7248	Bereldange	33 07 09	33 80 93
5	Feyder	Vic	14, rue du Port	L-6685	Mertert	74 86 57	74 97 48
6	Herber	Jean-Paul	8, rue des Romains	L-7563	Mersch	32 01 99	32 76 39
7	Herr	Jean	61, rue Th. Eberhard	L-1451	Luxembourg	44 26 46	44 26 51
8	Kass	Nico	Berzelterhaff	L-7453	Berzelterhaff/	32 52 55	-
9	Kieffer	Guy	9, rue Jean-Gaspard de Cicignon	L-1335	Luxembourg	48 30 14	
10	Kohll	Aly	24, rue Jean Bertels	L-1230	Luxembourg	45 73 78	
11	Kraus	Pierre	3, rue Pierre Schwartz	L-7564	Mersch	32 82 94	32 80 29
12	Lucius	Marc	12, rue d'Amsterdam	L-1126	Luxembourg	44 47 36	48 22 60
13	Lux	Carlo	33, am Bruch	L-8062	Bertrange	31 98 53	31 98 53
14	Margue	Nico	89, avenue Guillaume	L-1651	Luxembourg	44 45 92	-
15	Maurer	Gilbert	23, am Gehr	L- 7357	Helmdange	33 00 05	33 00 05
16	Meyer	Gast	26, rue des Sangliers	L-7344	Steinsel	33 51 02	33 29 31
17	Oberweis	Tom	9, rue Neuhaeusgen	L-5368	Schuttrange	35 02 59	48 38 03
18	Reinert	Daniel	22, boulevard Dr E. Feltgen	L-1515	Luxembourg	22 85 86	22 85 86
19	Rob	Marc	22, rue des Tisserands	L-4999	Schouweiler	37 02 99	37 02 99
20	Schaack	Frank	22, rue Beaulieu	L-7302	Mullendorf	33 86 38	-
21	Vullers	Willy	33, rue Mies	L-7557	Mersch	32 92 96	32 93 55
22	Waclawek	Florian	36, Kohlenberg	L-1870	Luxembourg	691 78 86 88	-
23	Wagner	Jean	96, avenue du X Septembre	L-2550	Luxembourg	45 20 49	-
24	Wagner	Marc	20, rue des Artisans	L-3712	Rumelange	26 56 34 86	-
25	Wielenga	Marnix	21, rue Michel Lentz	L-6944	Niederanven	34 60 98	34 60 98
26	Wolff	Jean-Pierre	26, rue J.-P. Beicht	L-1226	Luxembourg	22 35 81	26 27 08 01
27	Wunsch	François	53, boulevard de Verdun	L-2670	Luxembourg	44 48 95	

No	Nom	Prénom	e-mail 1	e-mail 2
1	Bernard	Alex	alex.bernard@gmx.net	
2	Casel	Pascal	pcbramino@gmail.com	
3	Dahm	Patrick	pdahm@pt.lu	
4	Damgé	Carlo	cdamge@pt.lu	
5	Feyder	Vic	feydervi@pt.lu	
6	Herber	Jean-Paul	jp_herber@vo.lu	
7	Herr	Jean	bjherr@pt.lu	
8	Kass	Nico	berzelt@pt.lu	
9	Kieffer	Guy	guy.kieffer@tareno.lu	
10	Kohll	Aly	kohll@pt.lu	
11	Kraus	Pierre	pks@fpk.lu	
12	Lucius	Marc	luciusm@pt.lu	
13	Lux	Carlo	carlolux@pt.lu	
14	Margue	Nico	nico.margue@vo.lu	
15	Maurer	Gilbert	gilbert.maurer@education.lu	
16	Meyer	Gast	electricite.meyer@telewalfer.lu	
17	Oberweis	Tom	tom.oberweis@oberweis.lu	
18	Reinert	Daniel	dreinert@pt.lu	
19	Rob	Marc	mjlrob@pt.lu	
20	Schaack	Frank	fschaack@pt.lu	
21	Vullers	Willy	vullersw@pt.lu	
22	Waclawek	Florian	f.waclawek@ccplus.lu	
23	Wagner	Jean	jean.wagner@education.lu	
24	Wagner	Marc	mhwagner@gmx.net	marc.wagner@archi-env.lu
25	Wielenga	Marnix	wielenga@pt.lu	
26	Wolff	Jean-Pierre	jpwolff@pt.lu	
27	Wunsch	François	frwunsch@gmail.com	

Membre honoraire

HOFFMANN Pit - 16, rue des Templiers, L-7343 Steinsel

Membres privilégiés

CHRISTEN Joseph - 5, rue des Prunelles, L-7344 Steinsel
KONSBRUCK René – 7, rue Semmelweis, L-8033 Strassen
MOSAR Laurent - 13, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg

Membres éloignés

ENSCH Paul – 3, rue B. Neuens, L-7553 Mersch
SAUBER François – 41, cité J.F. Kennedy, L-7234 Helmsange
SCHMIT Frank - B-Bruxelles

En souvenir de

FISCHER Norbert († 2013)
SIEBENALLER Henri († 2003)

5. Statuts, décisions et textes

Publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C – N° 452 du 8 octobre 1992

Entre les soussignés:

1) Monsieur Alex Bernard, ingénieur, L-1150 Luxembourg
2) Monsieur Marc Bernard, professeur, L-1542 Luxembourg
3) Monsieur Marc Bruck, pharmacien L-1511 Luxembourg
4) Monsieur Joseph Christen, conseiller de direction, L-7344 Steinsel
5) Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, L7248 Bereldange
6) Monsieur Yves Feis, architecte, L-1363 Howald
7) Monsieur Victor Feyder, viticulteur, L-6685 Mertert
8) Monsieur Norbert Fischer, ingénieur, L-8040 Strassen
9) Monsieur Gaston Flesch, ingénieur, L-7569 Mersch
10) Monsieur Jean Herr, architecte, L-1451 Luxembourg
11) Monsieur René Konsbruck, médecin, L-8033 Strassen
12) Monsieur François Lanners, fondé de pouvoir principal, L-7513 Mersch
13) Monsieur Paul Laplume, expert-comptable, L-6113 Junglinster
14) Monsieur Marc Lucius, avocat-avoué, L-1126 Luxembourg
15) Monsieur Nico Margue, ingénieur, L-1651 Luxembourg
16) Monsieur Laurent Mosar, avocat-avoué, L-2133 Luxembourg
17) Monsieur Guy Nilles, psychologue, L-7653 Heffingen
18) Monsieur Tom Oberweis, pâtissier, L-5368 Schuttrange
19) Monsieur Daniel Reinert, ingénieur, L-1515 Luxembourg
20) Monsieur Henri Siebenaller, entrepreneur, L-7540 Rollingen/Mersch
21) Monsieur Jean-Pierre Wolff, professeur, L-1226 Luxembourg

tous de nationalité luxembourgeoise à l'exception de:

22) Monsieur Oliemans Johan dit Hans, traducteur consultant, L-2434 Senningerberg, de nationalité néerlandaise

et tous ceux qui seront admis dans la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle fut modifiée par la suite, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Titre I – Dénomination – Siège – Objet – Durée

Art. 1er. Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de LIONS CLUB GLASBUREN, désignée ci-après comme LE CLUB.
Le siège social est fixé à Luxembourg.
La durée de l'association est illimitée.
Le club est affilié à l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS dont il reconnaît l'autorité.

Art. 2. Le club a pour objet:

a) la création et le développement d'un esprit de compréhension entre les peuples du monde;
b) l'encouragement des principes de bon gouvernement et de civisme;
c) la contribution dans tous les domaines à l'amélioration des relations entre les personnes humaines, de leur vie sociale et professionnelle, au développement et au bien-être du pays;
d) l'union des membres des LIONS CLUBS par les liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension mutuelle;
e) le développement des relations internationales en propageant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les personnes humaines;
f) la création d'un forum de discussion de tous les sujets d'intérêt général;
g) la promotion et l'exercice d'activités charitables, scientifiques et éducatives au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, y compris les pays en voie de développement;
h) l'encouragement à servir la communauté, sans rétribution financière personnelle, de la part de personnes animées de l'esprit de service et l'encouragement de la compétence ainsi que de la pratique des principes moraux élevés dans le commerce, l'industrie, les professions libérales, les services publics et les entreprises privées.

Art. 3. Le club est strictement neutre au point de vue politique, philosophique et confessionnel.

Art. 4. Les présents statuts peuvent être complétés par un règlement intérieur.

Titre II – Associés – Droits et cotisations – Admissions et démissions

Art. 5. Le club se compose de membres actifs, de membres éloignés, de membres honoraires, de membres privilégiés et de membres à vie, tels qu'ils sont définis par l'article III de la constitution de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS.

Le nombre des associés ne pourra être inférieur à 20 pendant plus de douze mois consécutifs. D'autres catégories de membres peuvent être créées en conformité avec la réglementation afférente du district.

Art. 6. Peut être admise comme membre actif toute personne majeure de bonne réputation possédant, administrant ou dirigeant une entreprise commerciale, industrielle, artisanale ou agricole honorablement connue, ou exerçant d'une manière distinguée une profession indépendante, ou encore exerçant une fonction dirigeante dans un organisme public ou privé, national ou international.

Art. 7. L'admission au club est réglée par la constitution et les statuts de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS.

Art. 8. Tout membre peut démissionner en adressant sa démission écrite au Président.

Art. 9. Tout membre peut être exclu du club par une décision motivée, laquelle sera prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Avant de prononcer l'exclusion, l'assemblée générale, convoquée à cet effet par le Président du club, entendra dans ses explications le membre faisant l'objet de la procédure d'exclusion, lui-même convoqué par lettre recommandée. Si le membre ne se présente pas, il est censé avoir renoncé à sa qualité de membre du club.

Le conseil d'administration peut constater l'exclusion d'office d'un membre qui a refusé ou omis de payer la cotisation fixée par l'assemblée générale dans les 60 jours de sa mise en demeure par lettre recommandée du trésorier.

La radiation et l'exclusion d'un membre ne peuvent donner lieu à une action judiciaire.

Art. 10. Tout membre nouveau, réintégré ou transféré, doit acquitter un droit d'entrée qui est fixé annuellement par l'assemblée générale et qui sera au maximum de 10.000,- (dix mille) flux.

Tout membre en infraction avec les dispositions du règlement d'intérieur, avec les statuts ou avec les usages admis par le club pourra se voir infliger des amendes par l'animateur (tail-twister). Le montant de ces amendes ne pourra pas dépasser un maximum à fixer par le conseil d'administration.

Art. 11. Le membre démissionnaire, radié ou exclu ne peut faire valoir aucun droit à l'avoir social. Ses cotisations et contributions pour l'exercice en cours restent dues.

Art. 12. Les cotisations et contributions annuelles sont fixées par l'assemblée générale. La cotisation du premier exercice est fixée à 3.000,- flux. La cotisation maximale annuelle ne peut pas dépasser le multiple de dix de la cotisation initiale.

Titre III – Administration

Art. 13. Le club est administré par le conseil d'administration.

Art. 14. L'article 4 de la loi du 21 avril 1928 régit les attributions de l'assemblée générale. En outre, une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

a) la fixation du montant des cotisations;
b) la nomination et la révocation des administrateurs;
c) la décharge et la gestion des administrateurs;
d) l'exclusion d'un membre du club;
e) la nomination annuelle de deux réviseurs aux comptes;
f) la détermination du nombre des nouveaux membres désirés.

Les articles 5 et 6 de la loi du 21 avril 1928 régissent la convocation aux assemblées générales.

Les convocations seront faites par avis postal huit jours au moins à l'avance.

Les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928 régissent les modalités de délibération des assemblées générales.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant droit de vote pour lui. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 15. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion du club et en général de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale.
Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 16. L'exercice financier commence le 1er juillet et finit le 30 juin. Par dérogation, le premier exercice court depuis la date de constitution du club pour finir le 30 juin 1992.

Titre IV – Dispositions finales

Art. 17. En cas de dissolution du club, sa liquidation est faite par le conseil d'administration alors en fonction.
L'actif net est intégralement attribué à une ou plusieurs œuvres luxembourgeoises de bienfaisance ou d'utilité publique à désigner par l'assemblée générale.

Art. 18. Tous les points non réglés par les présents statuts sont régis par la constitution et les statuts de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS ainsi que par la loi luxembourgeoise sur les associations sans but lucratif.

Décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2004

Le 3e Vice-Président, destiné à reprendre successivement les fonctions de 2e Vice-Président, de 1er Vice-Président et de Président, est désigné avec son accord par ordre d'ancienneté.

Fonctionnement de la Commission Sociale

Préambule :

La Commission Sociale exécute une mission lui confiée par l'Assemblée Générale du LC Glasburen. Son bon fonctionnement est sanctionné par le Conseil d'Administration, qui accepte ou en rejette les propositions, ainsi que par l'Assemblée Générale, qui en désigne les membres. L'acceptation du mandat vaut engagement à participer activement aux réunions et aux travaux de la Commission Sociale. En cours d'exercice, tout membre du LC Glasburen peut de plus transmettre ses remarques et ses suggestions au président de la Commission Sociale.

1. Nature, composition et fonctionnement général

La Commission Sociale du LC Glasburen est un organe consultatif du Conseil d'Administration.

La Commission Sociale se compose de 8 membres au maximum : 3 membres désignés d'office pour l'exercice en cours et 3 membres élus, ainsi que, le cas échéant, des membres cooptés.

Les 3 membres désignés d'office pour l'exercice en cours sont le 1er vice-président, le 2e vice-président et le past-président du LC Glasburen.

En Assemblée Générale, 3 autres membres sont élus par pour un mandat jusqu'en fin d'exercice social. Pour l'exercice social qui suit, les mandats de 2 seulement des 3 membres élus sont renouvelables.

La Commission Sociale peut coopter un ou plusieurs autres membres.

Le 1er vice-président du LC Glasburen est président de la Commission Sociale. Un secrétaire en est nommé en son sein.

Le président invite les membres aux réunions. Il peut inviter d'autres personnes, en particulier pour la présentation de projets d'actions sociales, mais ces invités ne participent pas aux délibérations. Il assure aussi le lien avec le Conseil d'Administration qu'il informe en particulier de l'état d'avancement des travaux.

Le secrétaire rédige les invitations aux réunions, y compris le projet d'ordre du jour. Pour chaque réunion, il rédige un projet de rapport succinct de réunion, approuvé lors de la prochaine réunion. Il assure la diffusion de ces documents aux seuls membres de la Commission Sociale, ainsi qu'au président du LC Glasburen. Il assure également l'archivage de ces documents.

Le président peut consulter les membres de la Commission Sociale par résolution circulaire, en particulier pour des décisions rapides, par exemple au profit d'une action ponctuelle.

La Commission Sociale désigne en son sein le délégué du LC Glasburen à la Commission Sociale du District 113. Elle informe le président et le secrétaire du LC Glasburen de son choix.

2. Attributions

Les attributions de la Commission Sociale sont la collecte de projets d'actions sociales, leur appréciation, l'élaboration de propositions au Conseil d'Administration, la présentation pour accord de ces décisions à une réunion statutaire ou à l'Assemblée Générale.

La Commission Sociale donne son avis au sujet des projets qui lui ont été soumis et fait une recommandation budgétaire pour concrétiser la politique sociale et les objectifs sociaux définis par l'Assemblée Générale, mais n'a pas de responsabilité budgétaire. Il y a lieu de relever que si les actions ponctuelles concernent à priori l'exercice en cours, les actions d'envergure peuvent concerner un ou plusieurs exercices futurs.

La Commission Sociale n'a pas vocation d'assurer le suivi ni des décisions prises sur la base de ses avis et recommandations, ni des actions sociales soutenues. Ces suivis sont assurés par le Conseil d'Administration. La Commission Sociale a par contre vocation de faire au Conseil d'Administration des propositions pour que ces suivis soient assurés.

La Commission Sociale exécute une mission de confiance. Aussi les délibérations de la Commission Sociale sont-elles confidentielles et les comptes rendus ne sont-ils diffusés qu'aux seuls membres de cette commission. Elle n'a pas à motiver ses avis et recommandations.

3. Procédure générale d'avis et de recommandation budgétaire

Pour fin octobre, le Conseil d'Administration indique à la Commission Sociale un montant budgétaire prévisionnel à affecter aux actions sociales au titre de l'exercice.

Dans les 2 mois qui suivent, le président de la Commission Sociale informe le Conseil d'Administration sur les éventuels engagements en cours et lance un appel aux membres du LC Glasburen pour des propositions d'actions sociales à soutenir. Ces propositions sont à introduire dans les 2 mois auprès du président de la Commission Sociale.

Ensuite, la Commission Sociale émet son avis dans les 2 mois et le communique au président du LC Glasburen.

Cette procédure ne vaut pas pour d'éventuelles actions ponctuelles.

Au moins 3 semaines avant l'Assemblée Générale de fin d'exercice, le président fait parvenir pour avis aux membres de la Commission Sociale un projet de rapport d'activité annuel. Ce rapport est transmis au moins 7 jours avant l'Assemblée Générale au président et au secrétaire du LC Glasburen. Le rapport est présenté pour approbation à l'Assemblée Générale.

4. Procédure de traitement des propositions

La Commission Sociale se réunit pour effectuer une présélection des propositions reçues. A cette fin, une présentation très succincte de chaque proposition est diffusée par le secrétaire au moins 7 jours auparavant à tous ses membres.

Pour chaque projet à approfondir, un rapporteur est désigné parmi les membres de la Commission Sociale. Ce rapporteur présentera le projet en réunion. Auparavant, il en diffusera aux membres de la Commission Sociale les informations essentielles et plus particulièrement le nom du membre du LC Glasburen qui a introduit le projet. Toutes ces informations doivent tenir en 1 seule page. Pour la présentation en réunion, le rapporteur peut se faire accompagner par le membre du LC Glasburen qui a introduit le projet ou par un responsable de l'action sociale.

Après accord du Conseil d'Administration, le rapporteur présente le projet en réunion statutaire.

Fonctionnement de la Commission Bazar International

Préambule :

La Commission Bazar International exécute une mission lui confiée par l'Assemblée Générale. Son bon fonctionnement est sanctionné par le Conseil d'Administration, ainsi que par l'Assemblée Générale du LC Glasburen.

1. Nature, composition et fonctionnement général

La Commission Bazar International est un organe exécutif du LC Glasburen. L'Assemblée Générale en désigne les membres. L'acceptation du mandat vaut engagement à participer activement aux réunions et aux travaux de la Commission.

La Commission Bazar International est en charge de la préparation et de l'organisation pratique du stand du LC Glasburen lors des journées du Bazar International. Elle en dresse également le bilan financier avant le 15 janvier qui suit.

En cours d'exercice, la Commission Bazar International peut coopter un ou plusieurs autres membres. Elle élit en son sein un président qui sera le Chef de Stand et représentera le LC Glasburen comme membre associé de l'a.s.b.l. Bazar International de Luxembourg.

Le président de la Commission Bazar International en invite les membres aux réunions. Il assure aussi le lien avec le Conseil d'Administration.

2. Aspect Budgétaire

Pour les exercices 2015/2016 à 2019/2020 inclus, le résultat net du stand sera complété d'office par le budget attribué au fonds social du LC Glasburen, ceci à hauteur maximale de 2.000 € de façon à permettre une contribution minimale de 4.500 € au résultat du Bazar International.

Si le montant de 2.000 € s'avère insuffisant, le Conseil d'Administration prendra sa décision dans le délai imparti sur avis de la Commission Sociale et de la Commission Bazar International du LC Glasburen.

À partir de l'exercice 2020/2021, le montant maximum de l'apport d'office sera fixé par l'Assemblée Générale en concertation avec le Conseil d'Administration, la Commission Sociale et la Commission Bazar International du LC Glasburen.

3. Choix des actions sociales à proposer au Bazar International :

Les demandes de soutien financier à une action sociale sont introduites auprès de la Commission Sociale du LC Glasburen. Pour le choix des actions sociales à proposer dans le délai imparti au Bazar International, le président de la Commission Bazar International est membre consultatif de la Commission Sociale. Il y sera invité à la délibération au sujet des actions sociales à proposer au Bazar International.

4. Communication aux actions sociales des décisions prises par le Bazar International

Le LC Glasburen informera les actions sociales proposées en son nom des décisions prises en leur faveur par le Bazar International. Cette information se fera par courrier à entête du LC Glasburen avec signature conjointe du président, du président de la Commission Sociale et du président de la Commission Bazar International du LC Glasburen.

C'est le Président du LC Glasburen qui assure le suivi de l'exécution des décisions en ce qui concerne
- l'information des bénéficiaires
- la remise des chèques et un éventuel exposé par un responsable de l'action sociale
- une demande d'information auprès des responsables des œuvres sociales bénéficiaires dans un passé récent, voire une invitation à faire un exposé en réunion statutaire.

A cette fin, la Commission Sociale indique au Président du LC Glasburen le nom du rapporteur, c'est-à-dire le membre de la Commission Sociale qui y a présenté l'action sociale, ainsi que le nom du membre du LC Glasburen qui a introduit le projet.

Fonctionnement de la Commission Golf

(en cours de rédaction)

6. Délégués au District

Actions sociales	Patrick DAHM
Activités culturelles	Jean WAGNER
Banque Alimentaire	François WUNSCH
Échange des Jeunes	Tom OBERWEIS
Informatique/Flash	Patrick DAHM
Prix LIONS	Nico MARGUE
Vaincre le Cancer	Alex BERNARD (par intérim)

7. Commissions internes

Commission sociale

Président	1er VP Club	**Patrick DAHM**
Membres	2e VP Club	**Pascal CASEL**
	PP Club	**Pierre KRAUS**
		Jean HERR
		Jean WAGNER
		Carlo DAMGÉ

Commission extension et effectifs

Président	3e VP Club	**Willy VULLERS**
Membres	PP Club	**Pierre KRAUS**
		Florian WACLAWEK

Commission Bazar International

Président	**Nico MARGUE**
Membres	**Vic FEYDER**
	Jean-Paul HERBER
	Gast MEYER
	Marnix WIELENGA

Commission Golf

Président	**Carlo LUX**
Vice-Président	**Jean HERR**
Coordinateur CA (1er VP Club)	**Patrick DAHM**
Trésorier	**Pierre KRAUS**
Membres	**Florian WACLAWEK**
	Frank SCHAACK

Banque Alimentaire

Président	**François WUNSCH**

Contact LC Kusel

Président	**Jean-Paul HERBER**

ATP - KEHLEN

Président	**Gast MEYER**
Membre	**Pascal CASEL**

8. Activités récurrentes

27 septembre 2015	**Tournoi de Golf**
9 octobre 2015	**Hierschtfest ATP Kehlen**
28 au 29 novembre 2015	**Bazar International**
mai 2016	**LIONS on Tour**
juin 2016	**Assemblée générale** (Rapports Commissions)
fin juin 2016	**Passation des pouvoirs**
septembre 2016	**Assemblée générale** (Rapport financier)

9. Calendrier administratif

Période		*Type*	Action
2/2	juin	RS	Passation des pouvoirs
	juillet	Org	▪ Arrêter calendrier provisoire nouvel exercice ▪ Communiquer au District la composition des commissions internes, les délégués aux commissions du District et le calendrier provisoire
	août	Org	Arrêter calendrier définitif 1er semestre
2/2	septembre	RS	Assemblée générale statuant sur l'exercice précédent
1/2	octobre	RS	Publication composition Conseil au Mémorial Pouvoirs de signature sur comptes bancaires Appel à candidatures stand Bazar International
2/2		AS	Dépôt dossiers projets actions sociales
1/2	novembre	AS	Répartition présences au Bazar International
1/2	décembre	Act	Bazar International
		Act	Traipenowend
2/2	janvier	Org	Arrêter calendrier définitif 2e semestre
1/2	février.	AS	▪ Approbation projets actions sociales par le Comité ▪ Approbation projets en réunion statutaire
2/2	avril	RS	Conférence préparatoire Lions on Tour
1/2	mai	Org	Arrêter nouvelle composition Conseil et commissions
2/2		Org	▪ Communication composition Conseil à Oakbrook ▪ Communication composition Conseil au District
		Act	▪ Lions on Tour

RS	Réunion statutaire	Org	Organisation administrative
AS	Action sociale	Act	Activité

10. Calendrier du District

Août	Paiement cotisation annuelle
Octobre	Parution annuaire
Juin	Prix LIONS
Juin	Assemblée générale
Juin	Passation des Pouvoirs

11. Calendrier du LIONS à Oakbrook

Juillet	Convention internationale Paiement cotisation semestrielle
Janvier	Paiement cotisation semestrielle
Mai	Coordonnées des nouveaux président, secrétaire, trésorier et président commission extension et effectifs
Juin	Rapport statistique annuel Solde rapports mensuels effectifs

12. Procédure de recrutement

Procédure	Organe	Semaine
1. Décision de principe sur l'admission de nouveaux membres. Proposition du nombre (avec tolérance de dépassement) et des profils souhaités.	Conseil	semaine 0 (au mois d'octobre)
2. Approbation de la décision, du nombre et des éventuels profils souhaités.	Réunion statutaire	1 - 2
3. Fiches de proposition de candidatures à remettre par les parrains au Président de la Commission extension et effectifs.	Commis-sion	2 - 5
4. Examen des candidatures. Discussion des candidatures avec les parrains.	Commis-sion	5 - 8
5. Présentation des recommandations de la Commission extension et effectifs au Conseil.	Conseil	8 - 9
6. Présentation des conclusions. Présentation par les parrains des candidatures aux membres.	Réunion statutaire	10 - 11
7. Possibilité à tout membre d'exprimer au Président du Club un veto motivé pour raisons personnelles.	Président	< 12
8. Candidatures retenues : vote à bulletins secrets ▪ Chaque membre dispose au total d'autant de votes – positif, abstention, négatif – qu'il y a de candidats ▪ Candidats retenus : par ordre décroissant du solde des votes positifs diminués des votes négatifs, compte tenu du nombre approuvé sub 1 et 2 ▪ Candidats non retenus : ayant obtenu 25 % ou plus de votes négatifs, indépendamment des autres votes	Réunion statutaire	12 - 13

13. Historique membres

		entrée	président
Bernard	Alex	1992	05/06
Bernard (*)	Marc	1992	
Bruck (*)	Marc	1992	
Christen (**)	Jos	1992	93/94
Damgé	Carlo	1992	98/99
Feyder	Vic	1992	02/03
Feis (*)	Yves	1992	
Fischer	Norbert †	1992	
Flesch (*)	Gaston	1992	96/97
Herr	Jean	1992	01/02
Konsbruck (***)	René	1992	99/00
Lanners (*)	François	1992	97/98
Laplume (*)	Paul	1992	
Lucius	Marc	1992	
Margue	Nico	1992	00/01
Mosar (**)	Laurent	1992	
Nilles (*)	Guy	1992	94/95
Oberweis	Tom	1992	04/05
Oliemans (*)	Hans	1992	
Reinert	Daniel	1992	03/04
Siebenaller	Henri †	1992	95/96
Wolff	Jean-Pierre	1992	92/93
Ensch (***)	Paul	1994	06/07
Herber	Jean-Paul	1994	07/08
Sauber (***)	François	1996	09/10
Wielenga	Marnix	1996	08/09
Medernach (*)	François	1997	
Wickler (*)	Fernand	1997	
Lanners (*)	Jacques	1999	
Wunsch	François	1999	10/11
Wagner	Jean	2001	11/12
Maurer	Gilbert	2002	12/13
Rob	Marc	2002	
Meyer	Gaston	2003	13/14
Feider (*)	Gilles	2005	
Kraus	Pierre	2005	14/15
Lux	Carlo	2005	15/16
Dahm	Patrick	2007	16/17
Schmit (***)	Frank	2007	
Kieffer (*)	Guy	2008	
Vullers	Willy	2008	18/19
Casel	Pascal	2011	17/18
Waclawek	Florian	2011	
Wagner	Marc	2011	
Kass	Nico	2012	
Schaack	Frank	2012	
Kohll	Aly	2015	

(*) ex-membre
(**) membre privilégié
(***) membre éloigné

D'Hooge Marc
Gillen Manon
Lanners François
Lanners Jacques

Marson Rob
Nele Jean-Paul
Paquet Paul
~~Bruck Marc~~

14. Bilan des actions sociales

Exercice social	Oeuvre	Montant	Cumul
1993/94	Campagne Sight First (CSF)	3 718,41 €	
1993/94	Conservatoire de Musique	371,85 €	
1993/94	Divers	555,29 €	
1993/94	Bazar International	2 850,78 €	
1993/94 Total		**7 496,33 €**	**7 496,33 €**
1994/95	Croix Rouge / Härzkrank Kanner Ukraine	6 197,34 €	
1994/96	Syrdall Schlass Manternach Formation R. Pauly	1 835,14 €	
1994/95	Bazar International	2 478,94 €	
1994/95 Total		**10 511,42 €**	**18 007,75 €**
1995/96	Sclérose en plaques - Chaise roulante	3 098,67 €	
1995/96	Enfants abandonnés en Roumanie	3 098,67 €	
1995/96	Enfants de l'Espoir Bogotà	619,74 €	
1995/96	Association soutien enfants autistiques	2 231,05 €	
1995/96	ATW financement lave-vaisselle	852,02 €	
1995/96	Syrdall Schlass Manternach Formation R. Pauly	1 835,14 €	
1995/96	Bazar International	1 735,26 €	
1995/96 Total		**13 470,55 €**	**31 478,30 €**
1996/97	Enfants de l'Espoir Bogotà	3 718,41 €	
1996/97	Blannenheem Miersch	3 718,41 €	
1996/97	Syrdall Schlass Manternach Formation R. Pauly	1 835,14 €	
1996/97	Bazar International	1 983,15 €	
1996/97 Total		**11 255,11 €**	**42 733,41 €**
1997/98	Enfants de l'Espoir Bogotà	7 436,81 €	
1997/98	SOS Kannerduerf Miersch	2 478,94 €	
1997/98	Service de Rééducation Précoce	3 718,41 €	
1997/98	Blannenheem Miersch	3 718,41 €	
1997/98	Croix Rouge	371,85 €	
1997/98	Syrdall Schlass Manternach Formation R. Pauly	1 839,33 €	
1997/98	Bazar International	1 983,15 €	
1997/98 Total		**21 546,90 €**	**64 280,31 €**
1998/99	Enfants de l'Espoir Bogotà	3 718,41 €	
1998/99	Projet "Camionnette"	4 194,36 €	
1998/99	Blannenheem Miersch	2 231,05 €	
1998/99	Oeuvre Père Gloden El Salvador	1 239,47 €	
1998/99	Schrett fir Schrett	1 239,47 €	
1998/99	Croix Rouge	371,85 €	
1998/99	Syrdall Schlass Manternach Formation R. Pauly	869,05 €	
1998/99	Bazar International	1 983,15 €	
1998/99 Total		**15 846,81 €**	**80 127,12 €**

Exercice social	Oeuvre	Montant	Cumul
1999/00	Objectif Tiers Monde Haïti	7 436,81 €	
1999/00	Päerd's Atelier	3 098,67 €	
1999/00	Enfants de l'Espoir Bogotà	2 478,94 €	
1999/00	Projet "Camionnette"	2 478,94 €	
1999/00	Aide à l'Enfance de l'Inde	1 239,47 €	
1999/00	ATW financement conférence européenne	1 859,21 €	
1999/00	Bazar International	2 176,19 €	
1999/00 Total		**20 768,23 €**	**100 895,35 €**
2000/01	Objectif Tiers Monde Haïti	7 436,81 €	
2000/01	Association Spina Bifida	3 718,41 €	
2000/01	Projet WARMTH	3 718,41 €	
2000/01	Paerdsatelier	1 239,47 €	
2000/01	Fondation Autisme Luxembourg	3 718,41 €	
2000/01	Bazar international	2 974,73 €	
2000/01	Hierschtfest ATW	229,72 €	
2000/01 Total		**23 035,96 €**	**123 931,31 €**
2001/02	El Salvador (Père Henri Gloden)	6 197,34 €	
2001/02	Médecins sans frontières	3 750,00 €	
2001/02	Objectif Tiers Monde Haïti	7 500,00 €	
2001/02	Bazar international	2 478,94 €	
2001/02	Hierschtfest ATW	372,88 €	
2001/02 Total		**20 299,16 €**	**144 230,47 €**
2002/03	Pantations d'arbres (10e anniversaire): estimation	12 000,00 €	
2002/03	Plantations d'arbres au Togo	6 200,00 €	
2002/03	Action Trisomie 21	3 750,00 €	
2002/03	Chaise roulante motorisée pour enfant handicapée	1 487,00 €	
2002/03	WARMTH		
	(War against malnutition, tuberculosis and Hunger)	2 500,00 €	
2002/03	SOS Kannerduerf Miersch	2 500,00 €	
2002/03	Projet "Camionnette"	1 250,00 €	
2002/03	Fondation Kraitzbierg (tricycle)	2 947,98 €	
2002/03	Bazar international	2 500,00 €	
2002/03	ATW Billets d'entrée Art et Atelier Film	2 000,00 €	
2002/03	Téléthon	500,00 €	
2002/03 Total		**37 634,98 €**	**181 865,45 €**
2003/04	Construction d'une école au Sahel (Ferdy Fischer)	7 500,00 €	
2003/04	Strossekanner Sao Paulo	4 000,00 €	
2003/04	Projet "Camionnette" (Abrigado, Tom Schlechter)	1 500,00 €	
2003/04	SOS Bahini Nepal	1 500,00 €	
2003/04	Bazar international	2 650,00 €	
2003/04	Divers	407,43 €	
2003/04	Hierschtfest ATW	201,42 €	
2003/04	Téléthon	500,00 €	
2003/04	Vaincre le Cancer	125,00 €	
2003/04 Total		**18 383,85 €**	**200 249,30 €**

Exercice social	Oeuvre	Montant	Cumul
2004/05	Fondation Recherche Cancer et Sang	11 300,00 €	
2004/05	Guiden a Scouten mat der Drëtter Welt	7 500,00 €	
2004/05	Une goutte d'eau pour l'Afrique	3 512,00 €	
2004/05	Warmth	2 500,00 €	
2004/05	Fondation Luxembourg-El Salvador (Père Gloden)	6 000,00 €	
2004/05	Bazar international	2 350,00 €	
2004/05	Divers	67,50 €	
2004/05	Hierschtfest ATW	92,05 €	
2004/05	Téléthon	500,00 €	
2004/05	Vaincre le Cancer	125,00 €	
2004/05 Total		**33 946,55 €**	**234 195,85 €**
2005/06	Hëllef fir Rosario	5 000,00 €	
2005/06	Aktioun ABC	5 000,00 €	
2005/06	EPI	2 500,00 €	
2005/06	CNDS Abrigado	2 500,00 €	
2005/06	Warmth	2 500,00 €	
2005/06	Phuket Sunshine Village	2 500,00 €	
2005/06	Maryse & Julie	5 390,00 €	
2005/06	Bazar International	2 000,00 €	
2005/06	Hierschtfest ATW	436,16 €	
2005/06	Téléthon	500,00 €	
2005/06	Vaincre le Cancer	325,00 €	
2005/06 Total		**28 651,16 €**	**262 847,01 €**
2006/07	Aide au Développement de la Santé	7 500,00 €	
2006/07	Ligue Luxembourgeoise Sclérose en Plaques	20 000,00 €	
2006/07	CNDS Abrigado	2 500,00 €	
2006/07	Warmth	2 500,00 €	
2006/07	ATP - ATW	2 500,00 €	
2006/07	Bazar International	2 200,00 €	
2006/07	Hierschtfest ATW	528,34 €	
2006/07	Téléthon	500,00 €	
2006/07	Vaincre le Cancer	125,00 €	
2006/07 Total		**38 353,34 €**	**301 200,35 €**
2007/08	Theresias Orphans Namibia	10 000,00 €	
2007/08	Omega 90	12 500,00 €	
2007/08	CNDS Abrigado	2 500,00 €	
2007/08	Warmth	2 500,00 €	
2007/08	ATP - ATW	2 500,00 €	
2007/08	Bazar International	1 275,00 €	
2007/08	Divers	204,70 €	
2007/08	Enfants orphelins de Sofia	1 000,00 €	
2007/08	Ile aux Clowns	1 000,00 €	
2007/08	Groupe de support psychologique	1 000,00 €	
2007/08	Téléthon	500,00 €	
2007/08	Vaincre le Cancer	125,00 €	
2007/08 Total		**35 104,70 €**	**336 305,05 €**

2008/09	Fondation "Kriibskrank Kanner"	10 000,00 €	
2008/09	"ALAN" (association luxembourgeoise pour		
	personnes atteintes de maladies neuromusculaires		
	et de maladies rares)	7 500,00 €	
2008/09	AAAE (action "Aidons l'Afrique Ensemble"	5 000,00 €	
2008/09	Warmth	2 500,00 €	
2008/09	Bazar International	1 650,00 €	
2008/09 Total		**26 650,00 €**	**362 955,05 €**
2009/10	« Letzebuerger Blannevereenegung »		
	Bieschbecher Atelier	7 000,00 €	
2009/10	Banque alimentaire	2 000,00 €	
2009/10	Ile de Paix (projet en Equateur)	5 000,00 €	
2009/10	Guiden a Scouten mat der Drëtter Welt		
	(projet en Bolivie)	3 500,00 €	
2009/10	Theresias Orphans Namibia	2 000,00 €	
2009/10	Warmth	2 500,00 €	
2009/10	Bazar International	1 600,00 €	
2009/10 Total		**23 600,00 €**	**386 555,05 €**
2010/11	« Stëmm vun der Stroos »	3 000,00 €	
2010/11	Fondation de la « Porte ouverte »		
	(participation achat camionnette)	3 000,00 €	
2010/11	« Letzebuerger Kannerduerf »		
	(structure d'accueil pour les lycées « Nordstad »)	3 000,00 €	
2010/11	Objectif Tiers Monde Haïti		
	(y compris 3 000 € Trisomie 09/10)	6 000,00 €	
2010/11	Ninos de la Tierra	3 000,00 €	
2010/11	« Chrëschte mam Sahel	3 000,00 €	
2010/11	Fondation Luxembourg-El Salvador	4 000,00 €	
2010/11	Warmth	3 000,00 €	
2010/11	Bazar International	2 550,00 €	
2010/11 Total		**30 550,00 €**	**417 105,05 €**
2011/12	Association luxembourgeoise de lutte		
	contre la mucoviscidose	5 000,00 €	
2011/12	Fondation multiple sclérose en plaques		
	(chaise thérapeutique)	5 000,00 €	
2011/12	Association nationale des victimes de la route		
	(clip prévention)	5 000,00 €	
2011/12	Terre des hommes Luxembourg		
	(projet au Nicaragua; minibus)	5 000,00 €	
2011/12	SOS-Faim projet de micro-finances		
	(apport fond pour prêts)	5 000,00 €	
2011/12	Malaïka, aide aux orphelins à Bukavu	2 000,00 €	
	RD du Congo (orphelinat)		
2011/12	Warmth	3 000,00 €	
2011/12	Bazar International	2 450,00 €	
2011/12 Total		**32 450,00 €**	**449 555,05 €**

2013/14	Waertvollt Liewen	10.000,00 €	
2013/14	Stëmm vun der Stroos	5.000,00 €	
2013/14	De Leederwon	3.500,00 €	
2013/14	Fondation El Salvador	3.000,00 €	
2013/14	Tsara Fo Madagascar	2.700,00 €	
2013/14	Herberg Kinderhuis	1.000,00 €	
2013/14	Bazar International	4.000,00 €	
2013/2014 Total		**29.200,00 €**	**513.755,05€**
2014/15	ALAN	5.000,00 €	
2014/15	Terre des Hommes	6.000,00 €	
2014/15	Fondation Autisme	5.000,00 €	
2014/15	Ligue luxembourgeoise Sclérose en Plaques	5.000,00 €	
2014/15	Familjen Center	2.500,00 €	
2014/15	Banque Alimentaire	2.500,00 €	
2014/15	Bazar International	4.000,00 €	
2014/15	Organisation Remote Nepal	5.000,00 €	
2014/2015 Total		**35.000,00 €**	**548.755,05€**
2015/16	ONG Lëtzeburger Guiden a Scouten : Eng Welt	5.000,00 €	
2015/16	Cent Buttek Beggen	2.500,00 €	
2015/16	Special Olympics	2.500,00 €	
2015/16	Oeuvre pour la Protection de la Vie Naissante	2.500,00 €	
2015/16	Groupes Sportifs Oncologiques	2.500,00 €	
2015/16	de Blëtz a.s.b.l.	1.000,00 €	
2015/16	Multiple Sclerose	2.500,00 €	
2015/16	Friendship Luxembourg	2.500,00 €	
2015/16	Bazar International	4.500,00 €	
2015/2016 Total		**25.500,00 €**	**574.255,05€**
2015/16	**Le montant indiqué pour le "Bazar International" est une estimation.**		
	Il sera fixé et versé vers le mois de janvier 2016		